Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212002471-20190221-19-010-F-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/03/2019
Publication : 05/03/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTÈNE
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

N° 19/010/F

SÉANCE DU 21 FÉVRIER 2019

OBJET : FINANCES
Attribution anticipée de deux subventions à des associations.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt et un du mois de février à 9 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 13 février 2019 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges MELA, Maire.

Etaient présents : Georges MELA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Gaby BIANCARELLI ; Véronique MAGLIOLO ; Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Jean-Michel SAULI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Florence VALLI ; Xavière MERCURI ; Armand PAPI ; Antoine ACQUATELLA ; Sylvie CASANOVA ; Patrice BORNEA ; Jean-Marie SANTONI ; Noëlle SANTONI ; Joëlle DA FONTE ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Christophe ANGELINI.

Absents : Michel DALLA SANTA ; Sylvie ROSSI ; Jean-François GIRASCHI ; Jacqueline BARTOLI ; Vanessa GIORGI ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Jean-Baptiste SANTINI ; Léa MARIANI ; Jean-Marc ANDREANI ; Gérard CESARI ; Didier REY ; Jeanne STROMBONI ; Fabien LANDRON ; Marielle DELHOM.

Avaient donné procuration : Michel DALLA SANTA à Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Sylvie ROSSI à Georges MELA ; Jean-François GIRASCHI à Jean-Marie SANTONI ; Jacqueline BARTOLI à Noëlle SANTONI ; Vanessa GIORGI à Xavière MERCURI ; Jean-Baptiste SANTINI à Marie-Antoinette CUCCHI ; Didier REY à Nathalie APOSTOLATOS.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Joëlle DA FONTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire, sur proposition du 5ème adjoint délégué aux finances, soumet au conseil municipal le rapport suivant.

Chaque année, des associations sollicitent la Commune, afin d'obtenir des subventions de fonctionnement nécessaires à l'accomplissement de leurs activités. Le Conseil Municipal s'est donc prononcé en dernier lieu sur la répartition des subventions aux associations locales par délibération n° 18/073/F du 23 août 2018.

Cependant deux associations ont régulièrement présenté un dossier de demande au titre de leur fonctionnement et/ou d'une manifestation. Ces demandes ne peuvent s'accorder avec la temporalité du vote de l'attribution des subventions à des personnes privées par le Conseil Municipal à moins de remettre en question les manifestations de ces deux associations.

Il est donc proposé à l'assemblée de se prononcer sur l'attribution de subventions pour un montant total de 9.000 €. Ce montant sera repris à l'article 6574 lors du vote du Budget Primitif.

Le Conseil Municipal,

Ouï le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 18/073/F du 23 août 2018 portant subventions aux associations – Exercice 2018,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Services Publics Industriels et Commerciaux du 19 février 2019,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'allouer des subventions à des associations, pour un montant de 9.000 €, conformément au tableau ci-dessous :

ASSOCIATION	DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL
Association Corsica Turchina	**5.000 €**
Association Sports et Cultures en Méditerranée	**4.000 €**
Montant total	**9.000 €**

ARTICLE 2 : Les crédits de dépenses afférents seront repris lors du vote du budget primitif :
Chapitre 65 : autres charges de gestion courante
Article 6574 : subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé – autres organismes.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice		33
Nombre de membres présents		19
Nombre de procurations		7
Nombre de suffrages exprimés		26
Votes :	pour	
	dont procurations	
	contre	
	dont procurations	
	abstention	
	dont procurations	
	unanimité	**X**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,

MAIRIE DE PORTO-VECCHIO 47 47 CORSE DU SUD